

Prévisions budgétaires—Transports

où il n'aurait d'autre choix que d'y répondre s'il ne veut pas se couvrir de ridicule en les y laissant traîner.

Comme je l'ai signalé, monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel a été le moins cachottier de tous. C'était sur son initiative que des fonds ont été mis à la disposition des partis d'opposition pour que leurs députés puissent faire de meilleures recherches, se mieux renseigner et être mieux en mesure de poser des questions aux ministres.

Je suis également d'accord avec la proposition de soustraire le budget des dépenses au comité plénier et de le renvoyer aux comités permanents compétents de façon que leurs membres puissent se spécialiser dans des domaines particuliers. Je défie tout député de dire qu'il peut devenir un expert dans tous les domaines dont nous avons la responsabilité au Parlement. Mais, en faisant étudier des budgets donnés par un comité permanent spécial, en recourant au Livre bleu et au personnel de recherche et en faisant un peu plus de travail personnel un député n'aura pas à se sentir frustré et il pourra obtenir les renseignements dont il a besoin aux séances de comité. Je suis fier de ce que le gouvernement a mis de l'argent à la disposition des partis d'opposition pour qu'ils puissent mieux s'acquitter de leurs responsabilités. Monsieur l'Orateur, je dois dire que j'ai eu beaucoup plus de plaisir au cours de la dernière législature alors que je siégeais en face des banquettes du NPD et pouvais entendre leurs remarques.

J'ai écouté très attentivement le député de Toronto-Lakeshore et j'ai cru qu'il s'était plutôt mal tiré d'affaire en comparant les conseils municipaux à la Chambre. Les conseils municipaux ont pour travail d'élaborer un projet et un budget donnés. Je signale que chacun des ministres du cabinet dispose de tous les renseignements qui figurent dans le Livre bleu et je ne crois pas qu'il lise tout ce qui a trait aux responsabilités des autres ministres. Toutefois, le principe avancé par le député avait du bon.

Le député de London-Est (M. Turner) a signalé qu'il en coûterait très cher de distribuer tous ces renseignements. Il me semble que, si tous les partis d'opposition choisissaient un de leurs députés pour faire partie d'un contre-gouvernement, comme je crois qu'on le fait officieusement à l'heure actuelle, peut-être alors pourrait-on remettre tous ces renseignements à cet expert de sorte que, s'il interrogeait le ministre des Transports, par exemple, il aurait, lui aussi, tous les renseignements dont dispose le ministre. C'est une méthode que l'on pourrait sans doute envisager. Je pense qu'ainsi, nous aurions accès non seulement à certains documents mais à tous les renseignements dont dispose ce ministre. Bien entendu, nous aurions du mal à trouver assez de membres du Nouveau Parti démocratique pour former un cabinet d'ombres, un contre-gouvernement, comme ce sera le cas surtout après les prochaines élections.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous ne sommes pas des ombres, nous sommes réels.

[M. Cullen.]

M. Cullen: J'aurais encore beaucoup à dire, monsieur l'Orateur, mais il est trop tard.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. L'heure consacrée à l'étude des Initiatives parlementaires étant terminée, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI D'URGENCE SUR LES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE

MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION D'UN OFFICE DE RÉPARTITION DES APPROVISIONNEMENTS ET LE RATIONNEMENT DES PRODUITS CONTRÔLÉS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que le bill C-236, tendant à prévoir un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, avant l'heure consacrée aux initiatives parlementaires, j'ai eu juste le temps de signaler que j'allais traiter de la politique de l'énergie par rapport à la situation actuelle en Saskatchewan, province que j'ai l'honneur de représenter, par rapport à son industrie pétrolière, aux propositions de son gouvernement et aux répercussions et qu'elles auront sur les politiques nationales et même sur celles des autres provinces. Je disais donc à 5 heures, que les réserves de pétrole en Saskatchewan étaient de l'ordre de 800 millions de barils et que le rythme actuel de nos découvertes de nouvelles ressources avait atteint un palier au cours des sept dernières années. Toutefois, notre taux de production se poursuit à 80 millions de barils par an, ce qui signifie que nos champs pétrolifères auront une vie de 10 ans seulement. Si nous découvrons d'autres réserves, alors, de toute évidence, la durée de vie de nos champs pétrolifères sera prolongée.

Nos gisements pétroliers ont été exploités par des intérêts privés et ces derniers en ont été bien récompensés. Dès 1964, l'industrie pétrolière de la province de la Saskatchewan avait trouvé et vendu suffisamment de pétrole pour recouvrer ses frais d'exploration et de production. Depuis 1964, l'industrie pétrolière de la Saskatchewan a réalisé 800 millions de dollars de bénéfices alors qu'à cette époque le prix du baril de pétrole valait seulement de \$2 à \$2.50. J'ai bien dit 800 millions de dollars, monsieur l'Orateur.